



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master MEEF mention Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- Mme Ariane LAINE **Maîtresse de Conférences**

#### Vice-Président du jury :

- Mme Kerry-Jane WALLART **Professeure des Universités**

#### Membres du jury :

- M. Stéphane BRUNEL **Professeur certifié (PRCE)**  
- Mme Marie-Eve PERROT-PUGHE **Maîtrise de Conférences**

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégation du Président  
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Eric BLOND

Paule QUILICHINI

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master MEEF mention Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- Mme Ariane LAINE **Maîtresse de Conférences**

#### Vice-Président du jury :

- Mme Kerry-Jane WALLART **Professeure des Universités**

#### Membres du jury :

- M. Stéphane BRUNEL **Professeur certifié (PRCE)**  
- Mme Marie-Eve PERROT-PUGHE **Maîtresse de Conférences**

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délibération du Président  
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
Eric BLOND

  
Eric BLOND  
Paula QUILICHINI



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury d'année et du diplôme de Maîtrise **du master MEEF mention Anglais**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- Mme Ariane LAINE Maîtresse de Conférences

#### Vice-Président du jury :

- Mme Kerry-Jane WALLART Professeure des Universités

#### Membres du jury :

- M. Stéphane BRUNEL Professeur certifié (PRCE)  
- Mme Marie-Eve PERROT-PUGHE Maîtresse de Conférences

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Par délégation du Président  
La Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Eric BLOND

Paule QUILICHINI